

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
RENOUVELLEMENT CONVENTION
D'ADHÉSION
A L'AGENCE TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE DU GARD

N° 33/2021

Département du Gard Canton d'Uzès Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 04/06/2021			
Date de la convocation 01/06/2021 Date d'affichage de la convocation 01/06/2021 Date d'affichage de la délibération		L'an deux mil vingt-et-un, le quatre Juin, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 – Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	x		
		3 – Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers: 11		4 – Monsieur FORIEL Jonathan Loup	x		
En exercice	10	5 – Madame CLAUDIA Elodie		x	Anthony PESENTI
Quorum	6	6 – Monsieur PESENTI Anthony	x		
Présents	9	7 – Monsieur PAUL François	x		
Représentés	1	8 – Madame GIULIANI Stéphanie	x		
Votants	10	9 – Madame DURANDO Françoise	x		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		10 – Monsieur LAURENT Gilbert	x		
<u>Acte rendu exécutoire</u> Après dépôt en Préfecture le 10/06/2021 Et publication au bulletin de 11/06/2021		Sens du vote : Pour: 10 Contre: 0 ADOPTION À L'UNANIMITÉ			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de La Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- d'autoriser Monsieur Xavier GAYTE., Maire de la Commune de La Capelle et Masmolène, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

